

Si tel est le cas, pourrait-il préciser les projets du gouvernement à cet égard en termes plus exacts que les rapports plutôt vagues qu'ont publiés les journaux de la Colombie-Britannique?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai annoncé au cours de mon récent voyage en Colombie-Britannique, le ministre des Pêcheries a l'intention d'exercer un certain contrôle sur la délivrance des permis commerciaux touchant le saumon. En l'occurrence, j'ai aussi indiqué très nettement que le ministère étudiait la question et que le contrôle n'entrerait pas en vigueur avant que nous ayons eu des entretiens prolongés avec les parties intéressées, y compris les pêcheurs, l'industrie ou les organismes de la Colombie-Britannique qui s'occupent des pêcheries.

M. Barnett: Une question complémentaire. Le ministre voudrait-il indiquer la forme que ces consultations devraient prendre, à son avis? Le ministre est-il disposé à présenter des propositions précises, que pourrait examiner le comité de la marine et des pêcheries et au sujet desquelles les différents secteurs de l'industrie pourraient faire des observations?

L'hon. M. Robichaud: Avant d'accéder à la demande de l'honorable député, il serait préférable, me semble-t-il, que les fonctionnaires de mon ministère rencontrent les parties intéressées, comme je viens de le mentionner; alors, si la chose est souhaitable ou si une décision est prise, la question pourra être déferée au comité de la marine et des pêcheries.

LA NAVIGATION

UTILISATION DE BRISE-GLACE DANS LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): J'aimerais poser au ministre des Transports une question relative au bris des glaces dans le Saint-Laurent. Le ministre n'est sans doute pas surpris de se voir poser une question à ce sujet. Le ministre fera-t-il rapport au sujet des plaintes suivant lesquelles le bris constant des glaces dans la région de Montréal cause un écoulement considérable des eaux, ce qui diminue énormément le niveau des basses eaux dans ce port?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Ce n'est pas la question dont l'honorable représentant m'a donné préavis dans le télégramme auquel j'ai déjà répondu, mais j'aurais été déçu s'il n'avait pas posé de question à ce sujet et rompu la glace pour la reprise de cette session.

[M. Barnett.]

Voici la raison principale du bris des glaces en aval de Montréal, comme on l'a déjà dit à l'honorable représentant, puisqu'il pose chaque année une question à ce sujet. La chose est redite chaque année à l'honorable député et elle est toujours vraie; il faut briser la glace en aval de Montréal pour éviter la crue dans le port. Cela abaisse sans doute le niveau, mais mes conseillers scientifiques m'informent que cela ne réduit aucunement le volume de l'eau dans le lac Ontario.

M. Bell: Lorsque les gros navires ne pourront entrer dans le port de Montréal l'été prochain à cause de l'étiage, je demanderai au ministre de ne pas oublier la raison qu'il m'a donnée aujourd'hui.

L'hon. M. Pickersgill: Sauf erreur, les efforts déployés par mon ami le ministre du Nord canadien ont si bien réussi qu'il est probable que les navires pourront entrer cette année tout comme l'an passé.

M. Gerald A. Regan (Halifax): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il s'informer pour voir si, étant donné le bas niveau des eaux, ce bris des glaces dans le port est nécessaire? Si le niveau des eaux est déjà bas, la montée ne sera pas assez grave à l'époque des crues de printemps pour causer du danger dans le port; on pourrait donc épargner de grosses sommes en ce qui concerne le bris des glaces.

L'hon. M. Pickersgill: Je ferai connaître les impressions scientifiques de l'honorable député aux malheureux spécialistes chargés de cette question et assiégés de toutes parts.

QUESTIONS OUVRIÈRES

NORMES RELATIVES AUX HEURES DE TRAVAIL, AU SALAIRE MINIMUM, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, reprend l'examen, ajourné le lundi 19 octobre, du bill C-126 concernant les heures de travail, le salaire minimum et ainsi de suite.

M. le président: Lorsque le comité s'est ajourné le 19 octobre, l'article 5 était à l'étude. On avait permis que les articles 1 et 3 soient réservés.

Sur l'article 5—*Heures normales du travail.*

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, j'avais l'intention, avec le consentement des membres du comité, de faire une déclaration préliminaire au sujet de certaines questions qu'on pourra traiter grâce à un amendement présenté plus tard au cours de notre étude. Il vaudrait peut-être mieux ne